

Réunion sur les pistes locales de Thuin

Hôtel de Ville de Thuin, 26 juin 2001

Le travail est mené avec l'ensemble des participants, thème par thème :

Biesme-sous-Thuin : la place, le carrefour rue St-Antoine/route de Biesme

1. Premier tour de table sans proposition d'esquisse

- Vitesse : correcte le long de la place, la problématique se situe au carrefour de l'école, on n'ose pas prendre la priorité.
- A proximité du container, il y a peu de place pour le croisement des véhicules (haut de la route de Forestaille), c'est rétréci, il n'y a aucune visibilité ! Il y a risque d'accidents frontaux.
- Face au jeu de balle, direction parc, problème de vitesse (raccourci vers Gozée).
- Carrefour rues de Biesme/Saint-Druon : problème de danger dû également à la vitesse.
- Carrefour rues de Biesme/Saint-Martin : mauvaise visibilité due aux véhicules en stationnement sur le trottoir.
- A ce carrefour, des participants attendent un plateau pour ralentir les véhicules. Les enfants descendent à vélo le chemin de Forestaille et arrivent imprudemment dans ce carrefour (nécessité de prévenir le plus possible les risques d'accidents).
- La place est un parking sans espace vert contrastant avec l'habitat rénové.
- Sur la place (et ailleurs) : absence de bancs (près de l'église). Il faudrait bien les disposer pour la sécurité des piétons.
- Pour l'implantation précise de bancs : en discuter avec la population (les demandes seront différentes suivant les désirs d'usage).
- Prévoir des activités pour les enfants mais aussi pour les adultes (aire de pétanque).
- Ecole : accès très raide pour les personnes âgées, alors que c'est la seule salle conviviale (où, par ailleurs, les eaux et la boue dévalent quand il pleut).

2. Les réactions sur base de l'esquisse (qui tient compte de l'existant et des possibilités d'investissement de la Commune)

- Pour le carrefour : attention aux grands arbres qui boucheraient encore plus la vue que les voitures actuellement sur le trottoir ! Des arbres dont « la boule » débute à plus de 2 m de haut ne seraient pas un problème.
- A l'arrière de l'église, différents éléments sont laids : la cabine téléphonique, l'abribus, la poubelle sont à changer. On pourrait mettre des bancs à cet endroit.
- S'asseoir derrière une haie : est-ce attirant ?
- La haie est également un obstacle : il y a déjà eu des accrochages entre véhicules de personnes âgées manoeuvrant sur le parking lors des messes, sans aucun obstacle existant, la haie pourrait augmenter le problème.
- Le chapiteau des fêtes qui déborde de la place : où le mettra-t-on ? Ce problème n'a lieu que lors de la ducasse (qui n'a pas lieu chaque année). La haie est un obstacle; par contre ce ne serait pas le cas de 2 ou 3 arbres. Avec la haie, on se sent enfermé, ce n'est pas une invitation à s'installer. Plutôt placer une haie vers le fond de la place, le chapiteau pourra ainsi s'installer sans difficulté.
- L'installation du chapiteau est également possible en prolongation de la cour de récréation, sur le terrain communal mais rien n'est vraiment décidé au niveau de l'administration.
- Le plateau ralentisseur proposé à l'approche du carrefour en venant de Thuin est très bien placé : à hauteur de l'arrêt du bus et du chemin de sortie de l'école : c'est là qu'il faut ralentir les véhicules !
- Malgré tout, il faudrait encore inciter le ralentissement plus tôt : sur la longue partie en pente, « c'est un toboggan ». On pourrait verdurer des deux côtés, créer un effet de porte.

- A ce carrefour (route de Biesme/rue St-Martin) : faut-il laisser la priorité de droite qui est refusée à chaque fois ? Souvent, il y a deux personnes à l'arrêt se faisant signe car chacun s'est arrêté. Attention : si on la supprime, les automobilistes risquent d'aller encore plus vite.
- Dans les aménagements, il faut garder le caractère champêtre des matériaux : « le béton de couleur différente, ce n'est pas joli ! » Certaines couleurs peuvent choquer en milieu rural ! Exemple : Ragnies devant l'école, les potelets fluo rouge blanc, c'est trop routier !
- Respecter le caractère champêtre, la couleur, le matériau. Ne pas laisser uniquement de l'asphalte. Pelouse, dolomie, cendrée ? Cendrée sur le parking derrière l'église ? C'est plus rural mais problèmes possibles dus au climat (pluvieux) : flaques d'eau; c'est donc irréaliste car on y fait des manoeuvres en voiture qui creusent le revêtement. C'est en pente et la pluie emporterait tout. Poser des pavés serait l'idéal; le tarmac peut rester si le budget est insuffisant.
- Budget limité : la vente du presbytère a apporté une plus-value d'un million qui servira prioritairement à l'école.

Note des animateurs : en fin de soirée, après avoir vu d'autres exemples : des participants ont suggéré l'idée d'un coin de verdure sur la place, dans le même esprit que celui conçu à Thuillies.

Donstiennes : la zone d'aménagement différé jouxtant la place

- Les habitants de Donstiennes se sentent isolés, plus proches de Strée et minorisés à Thuin. Ce serait mieux pour eux s'il y avait plus de monde dans le village !!
- Est-ce normal de devoir sacrifier son paysage et le caractère champêtre pour être plus nombreux et être mieux entendus qu'une minorité ?
- La place n'est pas très accueillante; le bâtiment de Belgacom est laid; l'égouttage n'est pas en ordre et les fossés ne sont pas curés.
- Donstiennes a sombré quand on a fermé l'école.
- Que faire comme démarche préventive (de préservation), avant la première demande de permis de bâtir sur cette zone ?
- Qui est propriétaire de la zone ? Est-ce une seule personne qui est propriétaire ou plusieurs ?
- Même si les propriétaires actuels ne souhaitent pas vendre maintenant, des futurs propriétaires pourraient vouloir réaliser une plus-value foncière rapide : un règlement serait donc intéressant.
- Ne vaudrait-il pas mieux lotir les parcelles vides situées à l'intérieur du noyau bâti ?
- Priorité du groupe : le paysage. Il faut commencer par protéger la zone. Avec cette protection, on peut imposer les matériaux de construction.
- On ne peut pas décider pour les personnes absentes ce soir ! (Pas d'habitant de Donstiennes présent à la réunion).
- Pourquoi sont-elles absentes ? Il y a pourtant des groupes locaux très actifs mais probablement plus orientés vers Strée.
- Il existe une étude de 50 pages sur base du cadastre et de l'évolution de l'habitat de l'époque romaine à 2000 réalisée par un des participants (M. Hennuy). Autrefois, on ne construisait pas n'importe où, il y avait une logique de développement. Il faut éviter de construire sur des terres très fertiles : ce serait les gaspiller. Consulter cette étude avant d'envisager des modifications ou extensions de zones d'habitat.
- L'activité sur le zoning augmente : une pression foncière et immobilière pourrait se développer de la part de personnes qui ne sont pas de la région et qui veulent habiter près de leur travail avec le risque d'amener à construire différemment.
- Il y a aussi des terres mises en jachère qui sont constructibles.

Gozée : place et carrefour rue de Marchienne-rue de Thuin

1. Premier tour de table sans proposition d'esquisse

- Souhait de disparition de la friterie : ça fait des années que cela dure; cela amène des poids lourds sur la place et des clients bizarres jusqu'à 5 h du matin le week-end (c'est une vraie faune, on y échange de la drogue !). Si au moins elle était plus esthétique ! Un participant dira : « Faire disparaître la friterie est l'avis général des Gozéens ». C'est surtout l'état dégradé de la friterie, propice aux échanges de drogue qui choque plus que la fonction en elle-même.
- La déplacer au coin du parking à côté de l'église ou la placer dans une partie de la Maison communale jamais occupée par les associations.
- Elle crée des revenus pour la Commune, du travail qui est si rare et crée quand même de l'animation.
- Une autre friterie existe à quelques centaines de mètres. Est-ce nécessaire d'en avoir deux ?
- En plus de l'arbre, il y a une deuxième chose remarquable sur cette place, le monument dont l'auteur est très célèbre, « un fleuron de la sculpture au niveau belge ». Anciennement, il était situé à l'endroit de la friterie (à 2 m de l'endroit actuel). Situé à l'angle de la place, il limiterait la vitesse en réduisant le champ de vue et serait mis en valeur car on ne le voit pas actuellement. Il faut savoir qu'il existe. Attention : si on le met à l'angle de la place, certains n'en verront pas le côté intéressant mais uniquement le dos.
- Stationnement manquant pour les commerçants dans la rue de Marchienne. Est-ce exact ? Il y a des places, le long de la rue de Marchienne (à proximité des commerces : boucherie, fruitier, ...). Il y a aussi un parking privé ou privatisé de plusieurs dizaines de places situé de l'autre côté de la rue de Marchienne.
- Dans la rue de Marchienne, on pourrait rétrécir la bande du milieu de la route qui ne sert à rien, pour créer du stationnement. Mais le MET vient de la réaménager !
- Embellir et égayer un peu la zone du carrefour, verdurer, c'est sinistre le soir ou en hiver.
- On a pensé à exproprier le café qui fait le coin pour le raser et élargir le carrefour : qu'en est-il ?
- Historiquement, pourquoi ce sens de circulation autour de l'église (en direction de Marbaix), alors qu'il n'est pas intuitif a priori ? Faut-il y réfléchir dans le cadre du réaménagement actuel ? Non, cela fait 40 ans que c'est comme ça et ça ne pose pas de problème, ça ralentit même le trafic.

2. Les réactions sur base de deux esquisses (qui tiennent compte de l'existant et des possibilités d'investissement de la Commune)

Basées sur des principes semblables, les différences se situent au niveau de la localisation de la circulation automobile et du piéton.

Esquisse 1 : stationnement central sur la place, zone piétonne sur des trottoirs qui longent les bâtiments.

Esquisse 2 : circulation automobile et stationnement dans la partie située à proximité de la rue de Thuin, zone piétonne, à proximité de l'école et de la Maison communale.

- Grande circulation au moment de la rentrée des classes : trafic intense 2 fois par jour en semaine. C'est l'anarchie; l'espace est mal utilisé, ce qui réduit à maximum 30 le nombre de voitures qui peuvent s'y garer. Il faut structurer l'entrée et la sortie de la place et délimiter les emplacements.

- Structuration par un sens de circulation sur l'espace. Attention, ne pas créer un raccourci (ne pas inciter à éviter le carrefour) entre les rues de Thuin et de Beaumont par la place. L'entrée dite technique sur la rue de Beaumont ne doit pas servir à ce type de raccourci. Actuellement, certaines personnes font déjà cette manoeuvre à vive allure.
 - Un plus des deux esquisses : l'entrée de l'école est en zone piétonne.
 - Monument à mettre en valeur ou déplacer (ex. mise en valeur par verdure, lumière).
 - Il ne faudrait pas d'autres gros arbres sur la place, le tilleul suffit. Des arbustes de 2 m suffisent.
 - Attention de ne pas trop fermer la place : il faut garder la visibilité pour permettre le contrôle social.
 - Friterie : elle doit être plus entretenue ou cachée. C'est affreux, sale, « comme l'homme de Cro-magnon ».
 - A l'idée de mettre la friterie derrière la Maison communale où il y a des jeux pour enfants, surviennent des réactions : « plus on cache, plus c'est loin et plus les problèmes (délinquance, échange de drogue) peuvent être importants ».
 - Permettre que le plus gros manège lors de la ducasse (autoscooters) trouve encore sa place (ou déplacer la ducasse ?).
 - Un participant signale que, parmi les deux plans proposés, la circulation automobile et le stationnement semblent plus faciles dans l'esquisse 1. Par contre, d'autres soulèvent l'intérêt de l'esquisse 2 pour la protection et l'agrément des enfants.
 - Tout en formant des espaces plus petits pour les piétons, les trottoirs de l'esquisse 1 (surélevés et protégés par des potelets) sont sécurisants.
 - L'esquisse 2 laisse une place plus grande et rétrécit plus la route de Beaumont. En modifiant la partie périphérique de l'esquisse 1, on pourrait aussi avoir ce deuxième atout.
 - Attention : veiller à faire ralentir les véhicules approchant le carrefour.
 - Du point de vue des arrêts de bus : prévoir au minimum 2 fois la longueur d'un bus pour pouvoir entrer et sortir ! (parfois, il y en a 3 en même temps quand celui de Chimay est en retard).
- Note des animateurs : vérifier auprès des TEC l'espace nécessaire.*
- Ne pas oublier la Maison communale : ne pas laisser pour compte la rénovation de sa façade. Son état est malheureux.

Leers-et-Fosteau : la rue de Sartiau

1. Premier tour de table sans proposition d'esquisse

- La route fait une « plongée » vers Leers en venant de Thuin : la vitesse y est élevée.
- Pour éviter les stries de ralentissement, les automobilistes se déportent sur la gauche malgré la ligne centrale continue.
- Il y a beaucoup de contrôles radar (3-4 fois/semaine). Malgré cela, la vitesse continue : quelqu'un a été pris à 108 km/h, il a dû payer 82.000 francs suite au procès.
- Intérêt de délester une partie du trafic via la N54. Un des participants signale que moins de véhicules n'a pas un effet de ralentissement.
- Pourquoi pas des feux rouges et/ou des feux à détection de passage comme en Allemagne (avertissant systématiquement l'automobiliste de son niveau de vitesse).
- Ligne droite : la casser avant l'arrivée dans le noyau bâti, par exemple provoquer une sinuosité à l'entrée avec 1 S très fortement marqué (également pratiqué en Allemagne) ou alors des chicanes. Autre intérêt du S ou des chicanes : ce sont des systèmes peu bruyants comparés à des stries sur la route.

2. Les réactions sur base de trois esquisses et d'une simulation

Esquisse 1 : « simple » rétrécissement de la bande roulante.

Esquisse 2 : création de plusieurs îlots centraux.

Esquisse 3 : création de sinuosité de la voirie au niveau de la place.

- Très intéressant de changer le matériau de sol : il faudrait aller plus loin vers Thuin et englober le carrefour avec la rue Mathé pour la protection de la traversée des enfants de l'école.
- Attention, les aménagements doivent toujours permettre le passage des poids lourds et des véhicules agricoles. Ceux-ci sont censés replier leur engin lorsqu'ils sont sur la route.
- La sinuosité sera plus difficile à négocier pour les poids lourds qu'un îlot.
- Derrière l'église : le revêtement routier est utilisé uniquement pour les fêtes, comme stationnement : la petite rue n'est effectivement pas utilisée comme voirie de desserte.

Thuillies : place et maison communale

Maison communale, type de soutien attendu par l'association thulisienne

- Demande prioritaire à l'Administration communale pour l'extérieur : rejointoyage de la façade : pilastre qui tombe, bouts de briques tombant de dessous la corniche. Attention : ne pas sabler car les briques sont friables ! Des ouvriers communaux peuvent le faire, avec des échafaudages et du mortier. L'entretien est à charge de la Ville, même si la toiture et la corniche ont été refaites en '90, l'absence d'entretien régulier se voit déjà. Ensuite, l'application d'un badigeon est demandée pour retrouver l'unité esthétique de la façade.
- Intérieur : travail de l'asbl avec l'aide du Commissariat au Tourisme. La première tranche a été reçue, les autres suivent. L'asbl doit maintenant faire appel à de la main-d'oeuvre extérieure qualifiée car tout ce qu'elle pouvait réaliser elle-même a été fait.

La place

1. Premier tour de table sans proposition d'esquisse

- Problématique de la cabine électrique peu esthétique. Ne pourrait-on pas l'améliorer comme à la rue de la Garenne où elle a été diminuée de moitié en hauteur et repeinte de manière très jolie ?
- Urinoir public (le « pissodrome ») : pas très esthétique. Le dissimuler via une haie ou des plantations. A l'endroit où il est, il n'y a pas de stationnement, on a la place pour réaliser une plantation.
- Les bus tournent sur la place : garantir leur virage.
- Jeu de balle et son espace à maintenir.
- Aspect « tristounet » de la place à cause de l'asphalte. A changer : rendre plus esthétique.

2. Les réactions sur base d'une esquisse et d'une simulation (qui tiennent compte de l'existant et des possibilités d'investissement de la Commune)

- Intérêt certain pour l'amélioration esthétique.
- Le nouvel arbre prévu près de la cabine perturbe l'accès au hall des sports qui est déjà très étroit. La cabine électrique bouche déjà cet accès ! Peut-on la déplacer ? Recherche d'information sur la faisabilité.
- Suite à une question posée, les participants confirment le fait que le stationnement est moins anarchique et donc moins problématique qu'à Gozée.
- Cet espace près de la Biesmelle est une très bonne idée : il y a actuellement des gens assis sur les marches à l'entrée de la Maison communale quand il fait bon car il n'y a pas de bancs sur la place.

- Les choses ont changé depuis la photo : il y a un panneau de basket supplémentaire et moins de commerces. Le panneau est à replacer judicieusement car il y a eu quelques balles perdues sur les voitures !
- Le renforcement des marques au sol du jeu de balle semble être possible (réglementation du jeu) et intéressante pour structurer l'espace au sol.
- Des participants parleront également de l'espace situé entre l'école et l'église comme un problème à traiter. Le parking de l'école et ses abords sont à sécuriser. Il y avait un projet d'Intersud entre l'école et l'église (passage rue de l'Yser serait muré) : qu'est-il advenu de celui-ci ?